

ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 9 JANVIER 2019

COLONNE I Art. Description	COLONNE II Taux (\$)
1. Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	1 374,73
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	1 696,47
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	467,99 \$ / heure
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	701,98 \$ / heure
2. Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i) de moins de 175 mètres	1 697,52
ii) de 175 mètres à 200 mètres	1 941,61
iii) de plus de 200 mètres	2 196,79
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	594,46 \$ / heure